

Département de Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne



SAEC/AG/6.1/251/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20250616-AG251-2025-AR
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Objet : Fermeture des terrains de football engazonnés des Hauts champs

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant qu'en raison de travaux l'utilisation des terrains de football engazonnés du stade des Hauts-champs risque d'avoir pour conséquence sa détérioration,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation desdits terrains de football,

ARRÊTE

Article 1 - Dans le cadre de la réalisation de travaux, les terrains de foot engazonnés des hauts-champs sont fermés du 23 juin 2025 au 27 juillet 2025.

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de l'Union Sportive Lillebonnoise, Monsieur Le Président de l'USL Football.

Fait à LILLEBONNE, le 16 juin 2025



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint,

Franck LEMAITRE

VILLE DE LILLEBONNE